



Commune de Marly

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Jean-Luc HUMBERT, Président

PRESENCES : Conseil général : 44
: Conseil communal : 8

EXCUSES : MM. Raymond ARBACH (PS), Christophe CLEMENT (UDC), Jean-Claude DE REYNIER (PLR), Dimitri MAGES (UDC), Nicolas PENSEYRES (UDC) et Marc ROMANENS (PLR).
M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017
2. Election au Bureau du Conseil général (scrutateur-suppléant)
3. Modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine campagne et du Haut-Lac français, examen et adoption (message 19-17)
4. Modification du Règlement scolaire, examen et adoption (message 20-17)
5. Constitution d'une commission ad hoc pour l'examen du projet de Règlement du personnel communal
6. Budgets 2018 :
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 05-17)
 - Examen du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget d'investissement (messages 06-17 à 18-17)
 - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement
7. Plan financier 2018-2022, présentation
8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
9. Divers

~ ~ ~ ~ ~

En ce jour de la St-Nicolas, M. Jean-Luc HUMBERT, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à Mme BOZIER et à M. MONTELEONE, au public et aux représentants de la presse. Vu le programme chargé, le Président souhaite le respect dans les débats et demande que chacun lève la main pour toute intervention. **Introduction**

Le Président souhaite également la cordiale bienvenue à M. Moritz BERNAL (PDC), nouveau Conseiller général, qui succède à M. Jacques KUENLIN, démissionnaire. Il informe que M. BERNAL a été assermenté par M. le Préfet et qu'il peut donc valablement siéger.

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. M. HUMBERT annonce que la liste des présences circule pour signature.

Pour la séance de ce soir, M. Jean-Luc HUMBERT excuse l'absence de MM. Raymond ARBACH (PS), Christophe CLEMENT (UDC), Jean-Claude DE REYNIER (PLR), Dimitri MAGES (UDC), Nicolas PENSEYRES (UDC), Marc ROMANENS (PLR) et, pour le Conseil communal, M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic. Il ajoute que Mme Claudia CLEMENT (PLR) arrivera avec un peu de retard.

A propos de l'ordre du jour, le Président soumet une modification au point 2. Un nouveau point relatif à l'élection au Bureau du Conseil général, pour les scrutateurs-suppléants, est ainsi ajouté.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée, à l'unanimité.

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, informe que M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic, a dû être hospitalisé durant le week-end, dans un premier temps à l'HFR. Il souffre de forts maux de tête et de troubles d'élocution. Son état ayant empiré la nuit passée, il a été transféré à l'hôpital de l'île à Berne où des examens complémentaires sont pratiqués. M. HELBLING, en contact avec la famille de M. ROMANENS, tiendra bien entendu au courant le Conseil général de l'évolution de l'état de santé de son collègue.

Décision

**Intervention du
Conseil communal**

1. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017***Intervention du
Président***

Le Président constate que le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017 ne suscite aucune remarque.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision**2. Election au Bureau du Conseil général (scrutateur-suppléant)*****Intervention du
Président***

Suite à un changement au sein du Parti Libéral-Radical, M. HUMBERT informe que M. Simon NIKLES remplace Mme Claudia CLEMENT en qualité de chef de Groupe PLR et démissionne de sa fonction de scrutateur-suppléant ; de ce fait, il y a lieu d'élire sa remplaçante : Mme Claudia CLEMENT est candidate. Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et que, selon les modifications de la Loi sur les communes, il y a élection tacite, un scrutin n'étant pas demandé.

M. HUMBERT proclame donc élue Mme Claudia CLEMENT en qualité de scrutatrice-suppléante.

Décision

Le Conseil général félicite la nouvelle élue.

3. Modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine campagne et du Haut-Lac français, examen et adoption (message 19-17)***Intervention du
Président***

Le Président constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière.

Mme Françoise SAVARY présente ces nouveaux statuts et précise qu'ils ont été acceptés lors de l'assemblée des délégués du 5 octobre dernier. Les modifications principales sont dues à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire. La limite d'endettement, prévue à l'article 33, passe de 50 millions à 100 millions de francs, ceci en perspective de la construction du nouveau CO prévu dans le Nord de la Sarine. Au niveau de la Ville, Mme SAVARY relève que les CO y sont aussi à l'étroit et qu'un projet de construction est en cours, dont le lieu n'a pas encore été défini. Des informations supplémentaires seront connues lors de l'assemblée de mercredi prochain.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Luc HUMBERT, Président, passe en revue chapitre par chapitre, et article par article, ces statuts.

***Examen article par
article*****Chapitre Premier – Dispositions générales - Articles 1 à 5**

Pas de remarque.

Chapitre II – Organes - Articles 6 à 26

Pas de remarque.

Chapitre III – Relations avec la Commune de Fribourg - Article 27

Pas de remarque.

Chapitre IV – Finances - Articles 28 à 33

Pas de remarque.

Chapitre V – Médecine scolaire - Article 34

Pas de remarque.

Chapitre VI – Initiative et référendum - Article 34 bis

Pas de remarque.

Chapitre VII – Recouvrement des frais - Article 34ter

Pas de remarque.

Chapitre VIII – Dissolution - Articles 35 à 36

Pas remarque.

Chapitre IX – Dispositions transitoires et finales - Articles 37 à 38

Pas de remarque.

Au vote, la modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, telle que présentée, est acceptée à l'unanimité. *Décision*

4. Modification du Règlement scolaire, examen et adoption (message 20-17) *Intervention du Président*

Constatant qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière, le Président passe la parole au Conseil communal.

Mme Françoise SAVARY explique que les principales modifications relatives à ce règlement sont dues à la nouvelle loi scolaire, dont l'intégration du Conseil des parents par exemple. Pour établir ce nouveau règlement, le Conseil communal s'est basé sur le règlement-type mis à disposition par la DICS. L'article 6, alinéa 4, a été ajouté, à l'instar de ce qu'a fait la commune de Gibloux : il a trait à l'accueil d'un élève venant d'un autre cercle scolaire pour lequel la commune peut percevoir une participation auprès de la commune de domicile. *Intervention du Conseil communal*

M. Jean-Luc HUMBERT, Président, passe en revue chapitre par chapitre, et article par article, ce règlement. *Examen article par article*

Articles 1 à 3

Pas de remarque.

Article 4

M. Claude BAYS (PDC) remarque que cet article a été modifié, par rapport à celui qui figure dans le règlement-type mis à disposition par la DICS. En effet, il note que la notion « de manière illicite » relatif au dommage causé a été supprimée. M. BAYS souhaite savoir pour quelle raison. *Question de C. BAYS*

Mme Françoise SAVARY explique que la notion « de manière illicite » avait été comprise dans le sens « interdit et fait volontairement », raison pour laquelle elle a été supprimée. Cependant, après discussion au sein du Conseil communal, et plus particulièrement avec son collègue M. MAILLARD, elle constate que cette notion inclut les actes commis de manière involontaire. **Réponse du CC**

Au nom du Groupe PDC, M. BAYS fait la proposition de rajouter le terme de « tout dommage causé de manière illicite » à l'article 4, comme cela est prévu dans le règlement-type de la DICS. **Intervention de C. BAYS**

Mme SAVARY, au nom du Conseil communal, se rallie à cette proposition. **Réponse du Conseil communal**
M. HUMBERT informe que l'article 4 sera modifié dans le sens demandé par le Groupe PDC. **Intervention du Président**

Articles 5 à 16

Pas de remarque.

Au vote, le Conseil général adopte la modification du Règlement scolaire, avec la proposition émise par le Groupe PDC à son article 4, cela à l'unanimité. **Décision**

5. Constitution d'une commission ad hoc pour l'examen du projet de Règlement du personnel communal **Intervention du Président**

Le Président relève que chaque groupe politique devait donner un nom de candidat pour former cette commission. Il demande à chaque groupe de présenter son candidat ou sa candidate.

Pour le Groupe PLR : M. Cyril BENOIT.

Propositions

M. Simon NIKLES présente la candidature de M. BENOIT, père de deux enfants, et conservateur de profession. Il entame actuellement sa deuxième législature et est membre de la Commission des affaires culturelles et de la Commission financière.

Pour le Groupe UDC : M. Pierre-Alain FREY.

M. Benjamin PAPAUX présente la candidature de M. FREY qui est nouveau Conseiller général fraîchement élu. Il a 39 ans, est marié et père de deux enfants. M. FREY est agent de détention et est engagé dans la commune comme chef matériel au sein des pompiers. Dans son temps libre, M. FREY aime profiter des moments avec sa famille, apprécie la marche et le hockey sur glace.

Pour le Groupe PDC : Mme Daniella SCHELLENBERG.

M. Claude BAYS présente la candidature de Mme SCHELLENBERG qui est âgée de 45 ans, mariée et mère de deux enfants. Elle est membre de la Commission financière et habite Marly depuis 2004. Elle est titulaire d'un brevet d'avocate et travaille en qualité de Conseillère juridique à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Mme SCHELLENBERG pratique la course à pied et la natation.

Pour les Groupes Marly-Voix et Verts-Libéraux : Mme Heike MÜLLER.

M. Claude BIELMANN présente la candidature de Mme MÜLLER qui est mariée et mère de deux garçons. Juriste de formation et travaillant au Service juridique du personnel du canton de Berne, elle a toutes les qualités requises pour être membre de cette Commission.

Pour le Groupe Les Verts : M. César MURANGIRA.

Mme Monica PORLEZZA présente la candidature de M. MURANGIRA, père de deux enfants, et membre de la Commission financière.

Pour le Groupe PS : M. Gilbert D'ALESSANDRO.

M. Julien D'AGOSTINI présente la candidature de M. D'ALESSANDRO, 53 ans, marié et père de deux enfants. En tant que membre du Syndicat SEV, il a une parfaite connaissance des règlements sur le personnel ainsi que des conventions collectives de travail.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et que, selon les modifications de la Loi sur les communes, il y a élection tacite, un scrutin n'étant pas demandé. **Résultats**

M. HUMBERT proclame donc élus : M. Cyril BENOIT, M. Pierre-Alain FREY, Mme Daniela SCHELLENBERG, Mme Heike MÜLLER, M. César MURANGIRA et M. Gilbert D'ALESSANDRO en tant que membre de cette commission temporaire.

Le Conseil général félicite les nouveaux élus.

6. Budgets 2018

Selon l'article 32, alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, rappelle le Président, en constatant qu'aucune demande de renvoi des budgets 2018 n'est formulée.

➤ Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement ***Intervention du Président*** ***Intervention du Conseil communal***

A l'inverse de certaines communes fribourgeoise annonçant des budgets de fonctionnement équilibrés, voire bénéficiaires, M. Jean-Pierre OERTIG a la délicate mission de présenter des budgets moins attractifs. Il a comparé les

budgets présentés par deux communes faisant partie du périmètre de la future grande commune fribourgeoise : l'une annonce un déficit de fonctionnement de 2,5 millions et l'autre annonce un dépassement des produits de 3,5%. La commune de Marly n'est donc pas toute seule, mais c'est évidemment une maigre consolation : en particulier, le budget de fonctionnement présenté a nécessité plusieurs séances du Conseil communal et un travail attentif.

Les budgets marlinois présentent un excédent de charges de 1'699'735 francs au niveau du fonctionnement et un excédent de dépenses de 10'362'147 francs nets pour les investissements.

Budget de fonctionnement		Budget des investissements 2018 totaux	
Charges	40'905'185	Charges	13'767'147
		(y.c. messages déjà votés)	(4'052'627)
Produits	39'205'450	Produits	3'405'000
Excédent de charges	- 1'699'735	Investissements nets	10'362'147

Ces mêmes résultats, mais sans les imputations internes (comptes 390 pour les charges et 490 pour les produits), se traduisent de la manière suivante :

<i>Hors imputations internes (3'986'240 en 2018) 390 et 490 = transferts internes destinés à améliorer la transparence des coûts</i>	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Total des charges	35'128'333	38'352'375	36'918'945
Total des produits	35'356'517	38'031'505	35'219'210
Résultats	228'184	-320'870	- 1'699'735
<i>Taux de dépassement des produits par les charges</i>	-0.65 %	0.84 %	4.83 %

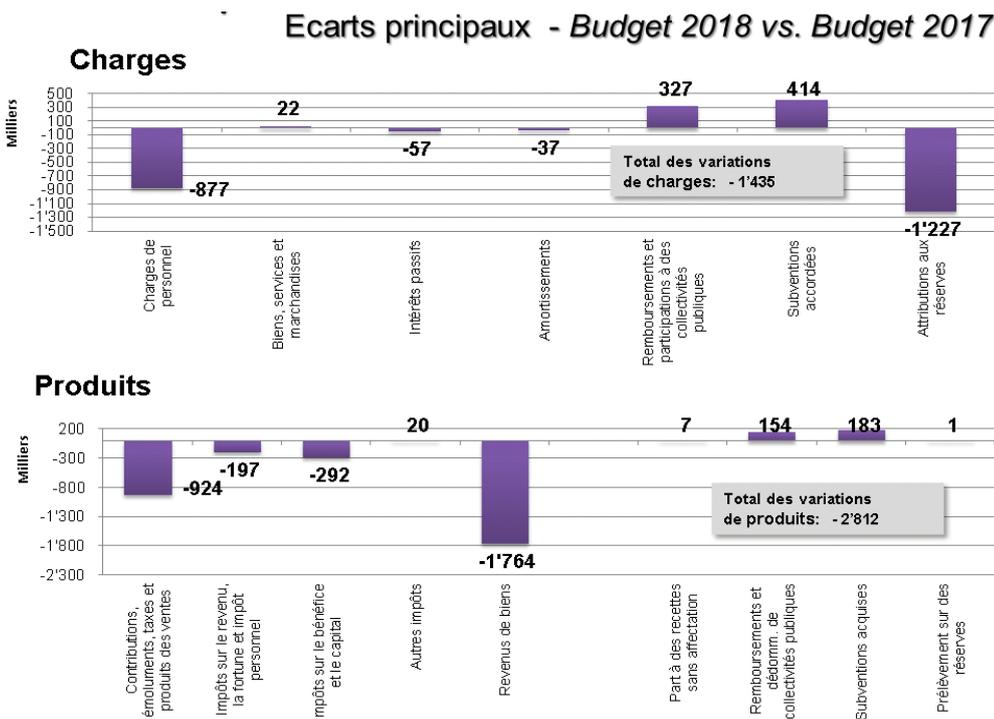
M. OERTIG met en regard le bénéfice de 228'184 francs pour les comptes 2016, le déficit de 320'870 francs prévu au budget 2017, soit 0.84% de dépassement des produits par les charges, et ce 4,83% de dépassement pour le budget 2018. En faisant le lien avec la loi sur les communes, M. OERTIG constate donc que Marly est évidemment loin de l'équilibre budgétaire et tout juste en dessous de cette barre « fatidique » de 5% qui obligerait le Conseil communal à devoir adapter les coefficients d'impôt.

M. OERTIG commente encore ainsi ce budget de fonctionnement :

- 7^{ème} budget déficitaire depuis 2010, → 6^{ème} année consécutive
- Frustrant et décevant après avoir pris des mesures liées à l'analyse stratégique et financière en 2014
- Impôts représentent le 74,6 % du total des revenus (70,3 % en 2017)
- Régression des recettes fiscales de 1,8 % par rapport au budget 2017
- Budgétisation des charges maîtrisables faite en fonction de critères précis (sert la population / besoin avéré et étayé par écrit / comptes de l'exercice précédent servant d'indicateur)

Au sujet de l'élaboration du budget, M. OERTIG tient à souligner, là où le Conseil communal a la maîtrise des charges, que ces budgets sont faits en fonction de critères très précis. Ils sont élaborés de manière extrêmement sérieuse par les Chefs de service et de section.

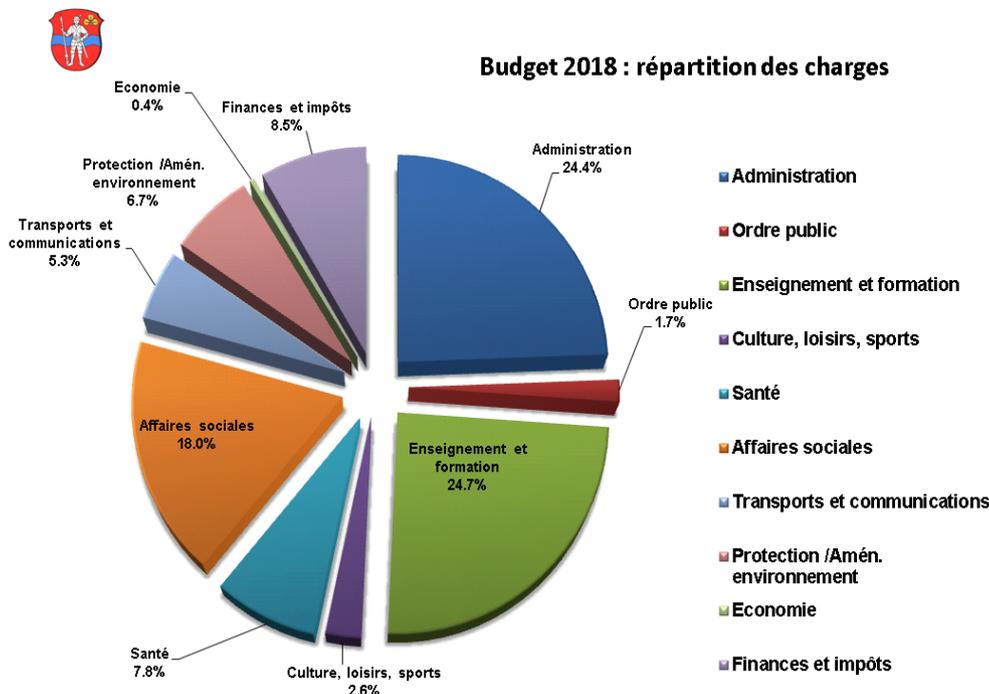
Les écarts principaux entre le budget 2018 et le budget 2017 s'établissent ainsi :



M. OERTIG précise que le logiciel pour les salaires a été changé, ce qui évidemment modifie la comparaison avec le budget 2017. En effet, depuis les comptes 2016, mais aussi dans les budgets 2018, seules les charges sociales de l'employeur sont mentionnées. Les écarts sont surtout importants dans les charges du personnel par rapport au budget 2017. Les impôts sont également en régression par rapport au budget 2017 d'environ 500'000 francs. Les incidences du Pré Zurthanen sont d'un côté une charge de 1'200'000 francs et, de l'autre côté, un produit de 1 million en moins, ce

qui veut dire moins 600'000 francs. Si on additionne ces gros montants, on arrive vite à cet écart qui existe entre les budgets 2017-2018 d'environ 1'400'000 francs.

La répartition des charges s'établit ainsi :



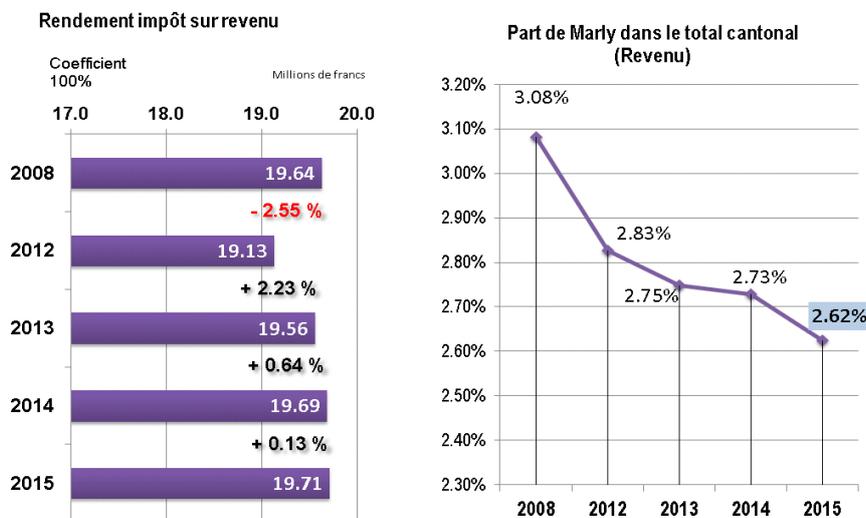
M. OERTIG constate que les parts importantes sont liées ou semi-liées.

Sur le plan des investissements proposés, le détail est le suivant :

<i>Investissements nets : en milliers de francs</i>	Budget 2018 Total	Dont nouveaux investissements 2018 - soumis vote
Administration	279.3	170.0
Ordre public	-	-
Enseignement et formation	736.3	299.2
Culture, loisirs, sports	-	-
Santé	-	-
Affaires sociales	-	-
Transports et communications	5'886.0	4'357.2
Protection et aménagement environnement	3'356.6	1'379.4
Economie	-	-
Finances et impôts	103.8	103.8
Investissements nets	10'362	6'609.5

Le montant total soumis au vote s'élève à 6'609'500 francs. Les postes les plus importants pour le budget 2018 relèvent de l'enseignement et de la formation, des transports et communications, de la protection et de l'aménagement de l'environnement.

Pour ce qui est du rendement de l'impôt sur le revenu, il suit l'évolution suivante :



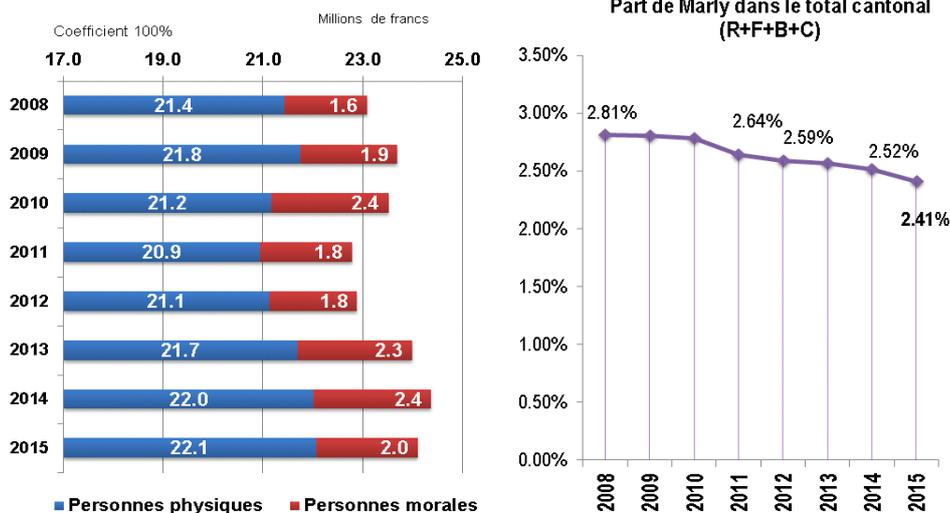
Sur la base des statistiques cantonales de 2015, reçues tout récemment et qui sont quasiment définitives, M. OERTIG met en évidence que, de 2008 à 2015, le rendement de l'impôt sur le revenu est passé de 19'640'000 francs à 19'710'000 francs. La progression laisse donc à désirer. Ce qui est inquiétant aussi, c'est la part de Marly dans le total cantonal qui était encore à 3.08% en 2008 pour dégringoler à 2.62% en 2015.

2009	Baisse du barème de l'impôt / baisse des coefficients cantonaux à 100 %
2010	Hausse des déductions sociales enfants et frais de garde
2011	Introduction du splitting à 50 % au lieu de 56 %

Part de Marly dans le total cantonal passe de 3,08 % en 2008 à 2,62 % en 2015 ☹️

Pourquoi cette régression ? Effectivement, l'Etat a apporté des améliorations au niveau de la fiscalité ces dernières années : en 2009 la baisse du barème de l'impôt qui avait été ramené à 100%, en 2010 la hausse des déductions sociales pour enfant et pour les frais de garde, et, en 2011, l'introduction du splitting à 50% au lieu de 56%. Mais ces effets de baisse des rentrées fiscales touchent toutes les communes fribourgeoises, il est donc d'autant plus inquiétant de voir la part de Marly régresser en 2015 à 2.62%.

L'évolution du rendement total des impôts ordinaires (personnes physiques et personnes morales, revenu et fortune, bénéfice et capital) s'établit ainsi :



M. OERTIG constate à ce niveau le même schéma, puisque la part de Marly dans le total cantonal passe de 3.50% à 2.41%. C'est aussi une régression importante qui va obliger le Conseil communal à tenter de stopper cette régression.

Au sujet des 300'000 francs d'investissement que nous mettons pour restaurer et rénover nos infrastructures, M. OERTIG constate que, renseignement pris auprès du Service des communes, il n'est pas faux de prévoir cette dépense comme investissement :

Fonctionnement ou investissement dans plan comptable ?

- **Compte de fonctionnement**
 - Charges et revenus courants d'un exercice
- **Compte des investissements**
 - Opérations financières qui concernent des biens, dont la durée d'utilisation s'étend sur plusieurs années
 - Les biens doivent conserver ou rendre possible un usage, soit nouveau, soit accru, s'étendant sur plusieurs années

Source: SCom

Ce sont bien des opérations financières qui concernent des biens dont la durée d'utilisation s'étend sur plusieurs années, et dont elles rendent possible un usage soit nouveau, soit accru.

Mme Séverine LAGO présente le rapport de la Commission financière sur ce message 05-17 : **Préavis de la Commission financière**

« Préambule

Le Conseil communal soumet au Conseil général les budgets de fonctionnement et des investissements pour l'année 2018. La Commission

financière, selon l'article 97 alinéa 1 et 1bis, examine le budget et donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour.

En date du 21.11.2017, la Commission financière a pu s'entretenir avec le Conseil communal sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2018, ainsi que sur le Plan financier 2018-2022. Elle a en outre analysé avec attention les indicateurs financiers relatifs à la Commune reçus du Service des communes.

1 / Développement du budget de fonctionnement

Selon la définition issue de la loi, la Commission financière ne se prononce que sous l'angle de l'engagement financier des budgets qui lui sont soumis. C'est sous cet angle qu'elle a ainsi examiné tant les charges que les produits du budget de fonctionnement 2018.

Le budget de fonctionnement se solde avec un déficit important de CHF 1'699'735.-. Il comprend un total de charges de CHF 40'905'185.- (charges de 1.5 millions inférieures à celles budgétisées pour 2017) et un total de produits de CHF 39'205'450.- (produits de 2.8 millions inférieurs à ceux budgétés pour 2017). Au final le budget 2018 se détériore à raison de CHF 1.3 millions en comparaison à celui déterminé pour 2017. Le taux de dépassement des produits par les charges est de 4.83% (0.84% en 2017), ce qui nous amène :

- à nous rapprocher de la limite légale autorisée des 5%,
- à nous sensibiliser encore davantage à analyser de près les dépenses qui sortent de l'ordinaire,
- et à procéder à une réflexion approfondie avant d'accepter de nouvelles dépenses non obligatoires qui risquent de devenir ensuite annuelles.

La plus forte augmentation de charges se situe dans les subventions accordées (rubrique 36) et plus particulièrement dans le dicastère des affaires sociales. Nous relevons également la croissance des charges dites « liées » de la rubrique 35, pour une progression de 2.2%. A l'inverse, les charges diminuent pour une grande part dans le domaine des attributions aux réserves (plus de 1.2 million), ceci étant relatif au montant qui avait été réservé pour le parc immobilier en 2017 en lien avec le pré Zurthanen. En termes de produits, nous relevons conséquemment une baisse de rentrées budgétisée dans la rubrique 42 Revenus de biens, avec une différence de plus de CHF 1.7 million entre les deux années. Nous mettons également en exergue la régression des recettes fiscales prévue en 2018 par rapport à l'année 2017, ceci pour un montant supérieur à CHF 460'000.-.

Nous le constatons, les charges sont suivies, pour la plupart, au plus près et les efforts pour développer les produits non liés sont toujours bien présents. Nous remercions sincèrement le Conseil communal pour le travail minutieux de suivi des charges réalisé jusqu'alors. Néanmoins, la situation financière de la commune, fragilisée et tendue, supporte avec difficulté des aléas volatiles des projections de rentrées financières, des augmentations croissantes de charges liées et met à mal la capacité de la Commune de supporter les charges croissantes découlant de nos investissements présents et à venir.

2/ Développement du budget des investissements

Les messages relatifs au budget des investissements totaux pour 2018 représentent des dépenses pour CHF 9'714'520.- (CHF 3'013'500.- en 2017) et des encaissements pour CHF 3'005'000.- (CHF 406'600.- en 2017), soit un total net de CHF 6'709'520.- (CHF 2'606'900.- en 2017).

En tenant compte des objets déjà votés et en cours se montant à CHF 4'052'627.-, le total des dépenses autorisées pour 2018 se montent à CHF 13'767'147.-.

Dans ce chapitre, à nouveau, nous remercions le Conseil communal pour son attention particulière à ne proposer au Conseil général que les investissements qui lui paraissent prioritaires et urgents. Toutefois, malgré les nombreux efforts consentis, il convient de relever que les indicateurs financiers présentent des conclusions alarmistes.

Rappelons-nous ceci :

- *notre capacité totale d'investissement diminue,*
- *notre capacité d'autofinancement est faible, voire très faible*
- *et l'endettement net par habitant est 1.7 fois supérieur à la moyenne des communes fribourgeoises (1.6 l'année précédente).*

Tenant compte de la situation de ses indicateurs financiers, Marly n'échappe pas à une réflexion profonde sur son avenir.

3/ Plan financier 2018-2022

La Commission financière a pris connaissance en novembre 2017 du plan financier 2018-2022 élaboré par le Conseil communal. Bien qu'il s'agisse d'un instrument de travail du Conseil communal, ce document mérite qu'on le regarde de plus près :

- *Les évolutions attendues en matière d'emplois et de population soumise à fiscalité ne se retrouvent pas encore intégrées à cette période*

temporelle : elles se feront probablement davantage sentir lors de la prochaine période de planification financière ;

- *Bon nombre d'investissements, correspondant à des montants importants, ont été reportés à la période qui débute au-delà de 2022 ;*
- *Les investissements placés dans cette période temporelle semblent concerner des dépenses nécessaires pour l'évolution de la Commune ;*
- *Les prévisions de fonctionnement conséquentes à ces projections révèlent des résultats affligeants et une marge nette d'autofinancement négative.*

Proposition :

Soucieuse pour l'avenir de la Commune et malgré les efforts déjà accomplis et le grand travail déjà mené par le Conseil communal, la Commission financière se pose aussi la question de savoir si un regard externe pourrait permettre de mettre en place des synergies et optimisations supplémentaires. En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 05-17 relatif au budget de fonctionnement et des investissements de la Commune de Marly pour l'année 2018 ».

M. Jean-Pierre HELBLING souhaite préciser que le Conseil communal a débattu de la proposition émise par la Commission financière, soit l'analyse de l'organisation de la commune. Le Conseil communal n'a pas encore pris formellement de décision à ce sujet. Probablement que, durant l'année prochaine, le Conseil communal demandera au Conseil général un crédit pour préparer un cahier des charges, et ensuite donner mandat à une institution qui se charge de ce genre d'étude.

***Intervention du
Conseil communal***

➤ ***Examen du budget de fonctionnement***

Le Président passe en revue le budget de fonctionnement 2018, page par page, chapitre par chapitre. Il demande que soit précisé clairement le numéro du compte lors de chaque intervention.

***Intervention du
Président***

Chapitre 0 – Administration, pages 4 à 6

Poste 020.301.00, page 4

Au nom du Groupe PDC, M. Claude BAYS propose une modification de ce poste budgétaire.

***Intervention de
C. BAYS***

« En effet, ce poste global d'imputation de tous les traitements salariaux de la commune contient évidemment également la charge salariale du poste de collaborateur administratif dévolu aux Responsables d'établissement (RE) des écoles primaires de Marly Cité et Grand-Pré. Selon le projet de budget,

p. 50, c'est un équivalent de 20% d'EPT, soit 0,2 EPT, qui sont demandés pour un « soutien administratif aux responsables d'établissement ».

Depuis de nombreux mois maintenant, nous demandons, parfois avec d'autres, ce que le Conseil communal entreprend ou a entrepris pour mettre en œuvre de manière opérationnelle la nouvelle loi scolaire cantonale et son règlement d'application adoptés par le Grand Conseil. Pour rappel, cette loi prévoit que l'entier de la responsabilité des écoles primaires, allant des domaines de l'organisation, de la pédagogie, de la gestion du personnel jusqu'au management, passe en main des RE. Dans ce but, les communes doivent mettre à leur disposition les ressources nécessaires qu'ils géreront en véritables directeurs d'école qu'ils sont devenus. Les communes ne gardent donc finalement sous gestion partielle que les domaines liés, aux transports scolaires, aux bibliothèques scolaires, à l'accueil extrascolaire, à la médecine scolaire et à la mise à disposition du matériel structurel, bâtiments, matériel informatique et autre matériel annexe.

Il apparaît au PDC aujourd'hui, qu'au sein de la commune de Marly, ces transferts de charges, de responsabilités et de moyens n'ont pas ou peu été opérés. Il nous a certes été annoncé qu'un « groupe de travail permettant à chacun d'exprimer ses besoins » avait été créé ou qu'un Conseil des parents allait entrer en fonction. Force est pourtant de constater qu'aucun résultat n'a été communiqué. Bien au contraire, il semblerait que les tensions entre les différents acteurs liés à l'école sont à leur comble.

Dans ce contexte, et celui des difficultés financières que nous vivons, le moment d'augmenter le poste budgétaire 020.301.00 ne semble pas venu. En effet, en l'état, il nous semble possible d'assumer l'entier des tâches engendrées par l'école avec les ressources actuellement à disposition, à savoir l'équivalent de 2,5 EPT. Evidemment, pour y parvenir, il conviendra vraiment, une fois pour toutes, d'accepter le changement de paradigme que la nouvelle loi suppose, c'est-à-dire transférer toutes tâches organisationnelles, managériales et directoriales aux RE et leur attribuer une partie de ces 2,5 EPT actuels, laissant le solde en main de la Commune pour gérer transports, bâtiments, accueil extrascolaire et équipement informatique. Il va de soi alors, que des changements organisationnels devront avoir lieu. Ces changements opérés, il sera ensuite possible d'y voir plus clair et de mesurer plus efficacement les ressources nécessaires aux uns et aux autres.

Actuellement, la manière dont les comptes de la commune sont présentés, ne permet pas de discuter directement d'un seul poste salarial, puisqu'ils sont

tous confondus. Le PDC s'interroge du reste sur le bien-fondé de cette manière de procéder et y reviendra peut-être lors d'un prochain Conseil général. Malgré cela, après un contact avec le service des Communes, il apparaît qu'il est tout à fait possible de contester partiellement, mais précisément, la composition de ce poste, en le mettant en parallèle au tableau des EPT présent en pages 50 et 52.

Aussi, au regard de ce qui vient d'être dit, le Groupe PDC propose au Conseil général de diminuer le poste 020.301.00 d'un montant qu'il ne connaît pas, puisque caché, mais qui devra correspondre au salaire lié au poste détenu actuellement par la collaboratrice détachée à 20% auprès des RE, additionné des charges sociales y relatives. Il faut également comprendre cette démarche comme un encouragement supplémentaire à enfin oser empoigner ce dossier sérieux, en cherchant des solutions qui soient viables et rassurantes pour tous à court terme et visant une organisation efficace et conforme à la loi à plus long terme. L'école y a tout à gagner... ».

Mme Françoise SAVARY explique que ce 20% dévolu à un soutien administratif pour les Responsables d'établissement découle d'une décision unilatérale du canton. La commune a été généreuse en mettant en place ce mandat pour que le mandat des RE et la vie dans nos écoles soient agréables. Ces nouvelles tâches ne sont pas du ressort du Service des écoles qui décharge déjà énormément les RE et ne peut absorber davantage de travail ; il s'agit bien d'un appui supplémentaire. Selon Mme SAVARY, ce sont de nouvelles tâches administratives de la sphère de compétence des RE en matière de gestion pédagogique et des ressources humaines internes aux établissements.

Intervention du Conseil communal

Cette charge de travail découle d'une restructuration interne au canton. Mme SAVARY relève que la commune a mis en place ce 20% avec la collaboration de l'Inspectrice scolaire et qu'un échange de courriers a eu lieu avec la DICS, laquelle n'a pas déclaré que la commune de Marly était dans le faux. Les communes sont libres de choisir si elles désirent laisser en place leur Service des écoles communal ou si elles veulent mettre des secrétariats dans les centres scolaires.

Depuis plus de deux ans, Mme SAVARY constate qu'il y a des interventions de la part du Groupe PDC, et plus précisément de M. BAYS, au sujet du Service des écoles. Mme SAVARY relève qu'elle a, à chaque fois, informé et expliqué l'avancement et la mise en place de la nouvelle loi scolaire et du règlement d'application. Par ces interventions, le Conseil communal sent une

certaine réticence à cette mise en place de la loi scolaire et propose donc à M. BAYS une rencontre avec une délégation du Conseil communal pour l'entendre et lui expliquer l'analyse et le choix faits, avec l'approbation de l'Inspectrice.

M. BAYS accepte volontiers cette rencontre, mais il maintient sa proposition. ***Intervention de***

C. BAYS

Mme SAVARY indique que le Conseil communal maintient le montant mis au budget pour ce poste. ***Intervention du***
Conseil communal

Au nom du Groupe socialiste, M. Julien D'AGOSTINI demande une interruption de séance. ***Intervention de***
J. D'AGOSTINI

Afin d'aider les discussions au sein des groupes politiques, M. OERTIG informe que c'est un salaire brut annuel de 21'000 francs qui est dévolu au soutien administratif aux RE. ***Intervention du***
Conseil communal

Le Président interrompt la séance durant cinq minutes.

Décision

M. Pierre-André KUENLIN (PDC) souhaite préciser que M. BAYS est le chef du Groupe PDC. Il est intervenu sur ce sujet en cette qualité. M. KUENLIN estime qu'il est presque inadmissible qu'on intervienne contre M. BAYS personnellement. C'est tout le Groupe PDC que le Conseil communal doit rencontrer, selon lui. ***Intervention de***
P.-A. KUENLIN

S'il est vrai que M. BAYS est intervenu au nom du Groupe PDC, Mme SAVARY relève qu'il l'a également fait de manière personnelle. ***Intervention du***
Conseil communal

M. BAYS estime qu'il faut prendre les choses de manière raisonnable. Il n'est jamais intervenu personnellement. Il rappelle que d'autres personnes dans le Groupe PDC ont pris la parole à ce sujet, de même que d'autres groupes politiques. Il pense qu'il faut arrêter là la polémique. ***Intervention de***
C. BAYS

M. Julien D'AGOSTINI (PS) souhaite demander à M. Claude BAYS (PDC) quel sort il prévoit pour ces 0.2 équivalent plein-temps. Est-ce qu'il désire les déplacer sur un autre poste budgétaire ? ***Question de***
J. D'AGOSTINI

M. BAYS répond que ce 0.2 EPT ne doit pas être déplacé ailleurs, c'est une économie. De plus, il se trouve que, d'après ce qui se dit dans la commune, la collaboratrice qui est actuellement en charge de ce travail aurait donné sa démission. ***Réponse de***
C. BAYS

M. OERTIG affirme que ce poste est bien à repourvoir au 1^{er} janvier 2018, puisque Mme Wicht a donné sa démission. Le poste est en principe à repourvoir pour 2018, sauf si le Conseil général en décide autrement ce soir. ***Intervention du***
Conseil communal

Le Président soumet au vote la proposition du Conseil communal consistant à maintenir le montant de 6'223'570 francs prévu pour le poste 020.301.00 au budget 2018 ; cette proposition est refusée (13 oui, 29 non, 2 abstentions). *Décision*

Le Président soumet ensuite au vote la proposition du Groupe PDC de soustraire de ce poste 020.301.00 le montant de 21'000 francs plus les charges sociales, proposition qui est acceptée par 30 voix contre 10, et 4 abstentions. *Décision*

Afin que les choses soient claires et suite à l'acceptation de la proposition du Groupe PDC, M. OERTIG précise que le montant du compte 020.301.00 passe ainsi à 6'202'670 francs au budget 2018. *Intervention du Conseil communal*

Chapitre 0 – Administration, pages 4 à 6 (suite)

Plus de remarque.

Chapitre 1 – Ordre public, pages 6 à 8

Pas de remarque.

Chapitre 2 – Enseignement et formation, pages 9 à 11

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, loisirs, sports, pages 11 à 13

Poste 353.366.00, page 13

Mme Line WIDMER-COMMENT, au nom du Groupe PDC, propose une modification de ce poste budgétaire.

« Nous comprenons tout à fait la motivation de cette demande budgétaire, et nous pourrions sans autre, dans un autre contexte, y adhérer. Malheureusement, il nous apparaît aujourd'hui qu'au vu de la situation de la commune de Marly, cette nouvelle dépense n'est pas opportune. Nous considérons que Marly a déjà mis en place une série de mesures intéressantes et bienvenues en matière de politique d'accueil. Il nous semble qu'elles permettent déjà aux intervenants actuels de travailler dans des conditions qui aboutissent à de bons résultats. Ainsi, même si le montant n'est certes pas très important, nous pensons qu'il serait erroné aujourd'hui de créer un nouveau poste au budget et de mettre le pied dans ce qui pourrait bien devenir par la suite une nouvelle dépense salariale quasi liée, en perpétuelle augmentation.

En outre, même si en comparaison, nous voyons que les dépenses liées dans ces domaines sont assez similaires à d'autres communes alentours, ces mesures complémentaires confèrent à Marly, parfois, peut-être à tort, une réputation de commune plus attractive pour certaines populations. Nous estimons qu'il convient de ne pas en rajouter en la matière. »

*Intervention de
L. WIDMER-COMMENT*

Le Groupe PDC propose ainsi au Conseil général de renoncer à cette dépense du poste budgétaire 353.366.00 de 15'000 francs.

Pourquoi ce nouveau compte de 15'000 francs pour l'accueil des migrants, interroge Mme SAVARY ? Il y a plusieurs années déjà, et elle en fait mention dans ses rapports de gestion, qu'elle constate, au niveau des écoles, le manque d'un coordinateur ou d'un assistant social scolaire, car les enseignants consacrent toujours plus de temps à faire du social plutôt qu'à enseigner. Voici un extrait des difficultés relatées par le corps enseignant :

***Intervention du
Conseil communal***

- Les parents ne comprennent pas le fonctionnement de l'école et les consignes, principalement pour des raisons de langue.
- Les parents ignorent l'existence des différents services, ressources ou activités intégratives.
- Des enfants sont absents, sans excuse ; on constate alors qu'il y a, par exemple, des incompréhensions entre la maman de jour et le parent, ou qu'ils sont gardés par d'autres membres de la famille ; ces derniers n'ont pas correctement été informés.
- Il arrive aussi que le représentant légal parte en vacances en laissant les enfants seuls à la maison.
- Certains enfants se retrouvent seuls à midi.
- Certains parents ont des troubles psychiques et leur enfant se retrouve par moments dans des situations périlleuses.

Après discussions avec la Commission Marly Sympa, un groupe de travail a été constitué de membres de la Commission Marly Sympa, du directeur du CO et de Mme SAVARY en tant que représentante de l'école primaire. Le résultat et le constat de ces échanges sont qu'en premier lieu, c'est vraiment le rôle de Marly Sympa que l'accueil des migrants. Le premier contact est important pour ces migrants, pour leur expliquer et les accompagner pour connaître le fonctionnement de notre commune et aussi de l'école.

Comment faire ? Le groupe de travail s'est rendu compte qu'il existe plusieurs associations, groupes, bénévoles qui œuvrent dans ce sens et qu'il est important de coordonner tout ce monde pour être efficaces. Un mandat d'analyse a été donné à M. Michaël Jordan ; voici le résumé du travail réalisé :

But de la recherche

Etablir une cartographie de tout ce qui est existant en terme d'accueil et d'intégration sur la commune de Marly et ses environs dans le but d'améliorer

la qualité d'intégration des nouveaux habitants, tout en allégeant et en facilitant le travail des différents professionnels.

Rencontrer les différents acteurs liés à l'accueil dans le but de faire un état des lieux, de voir leur système de fonctionnement, de mettre en évidence ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré. Identifier pour chacun d'eux les besoins et attentes qui pourraient faciliter leur intégration ou améliorer leurs conditions de travail (pour les professionnels).

Pour ce faire différents Focus Group ont été organisés avec les écoles, les bénévoles, les agents Marly Sympa, les personnes qui suivent les cours de français MS, la population en général. De plus un questionnaire a été complété par chaque chef de service de l'administration communale.

Mandat de la recherche :

Poste de chercheur à 50% pour une période de 4 mois, employé par la commune, mais entièrement financé par le CAM (Coordination accueil migrants) qui a été mis sur pied après l'appel du Pape pour accueillir les migrants.

Résultats intermédiaires :

Plusieurs fichiers, qui serviront notamment aux écoles ainsi qu'à la commune, ont été créés :

- Feuillet complet concernant les sociétés locales (descriptif, jour, modalités d'inscription, prix, public cible, contact, etc...);
- Référencement de toutes les associations en lien avec la migration sur Marly et le grand Fribourg (descriptif, mission, public cible, type de prestations, contact);
- Référencement de tous les cours de français de la région (horaires, lieux, prix, conditions, niveau, contact);
- Un document explicatif des différents permis et des possibilités offertes;
- Des interviews permettant de clarifier le rôle de l'ORS et de Caritas;
- Un guide des bénévoles.

Et surtout plusieurs groupes de discussion qui ont permis de mettre en lien les besoins des uns avec le travail des autres.

Analyse des groupes :

L'analyse n'est de loin pas terminée mais, au jour d'aujourd'hui, voilà ce que l'on peut en dire :

- Il y a un manque de coordination avéré entre les différents lieux (écoles, administration, Service d'animation, réseau de bénévoles, CAM, ORS et Caritas).

- Il y a aussi un manque de communication entre ces entités car les uns et les autres ne se connaissent pas ou peu et manquent d'intermédiaire.
- Il y a beaucoup de doublons entre les lieux (activités similaires, distributions d'information ou recherches d'aides).
- Chacun fait un travail supplémentaire qui entrave son rôle principal (ex : Responsable d'établissement envahit de situations familiales qui pourraient être gérées ailleurs, idem pour les enseignants de français).
- Perte dans temps à tous les niveaux pour chercher des informations difficiles d'accès).
- La réalité des uns (nouveaux arrivants) ne colle pas avec ce que les autres (administration, écoles, etc...) imaginent pour eux.

Dans une bonne partie des groupes, une des demandes était de favoriser la mise en place d'une personne ressource vers qui les gens (professionnels et non professionnels) pourraient :

- se rediriger
- déposer des situations compliquées
- obtenir des réponses rapidement
- bénéficier d'une coordination entre les lieux
- d'une mise en lien entre les acteurs
- bénéficier d'une plateforme d'échange (création d'une bourse à idées)
- etc....

En gros, pouvoir être actif pleinement à son poste et non pas dispersé sur plusieurs fronts. Ce n'est donc pas une dépense, mais plutôt un investissement qui est demandé.

L'exemple de Villars-sur-Glâne

Depuis 20 ans maintenant, il existe un poste de « coordination accueil école parents migrants », occupé actuellement par Madame Vera Conde Lateltin à 70%. Ce poste est financé par la commune.

Cette personne agit en lien avec les écoles mais aussi les accueils extrascolaires, le service d'animation, l'administration communale, les associations de quartier et les espaces préscolaires.

Villars-sur-Glâne ressemble passablement à Marly d'un point de vue géographique, démographique et ethnique. Ce sont chaque année 73 suivis de dossier qui sont effectués. Son poste permet aux différents acteurs de se décharger ou de partager sur certaines situations.

Il n'est pas question de créer un tel poste actuellement à Marly, mais c'est un exemple très intéressant.

D'autres communes ont aussi un coordinateur ou assistant social pour l'accueil : Bulle, Fribourg, Morat, Courtepin.

En plus, les gens qui ont participé en tant qu'acteurs de cette étude ont été très touchés par cette démarche, ils ont fait preuve d'inventivité et un grand nombre de pistes d'actions ont pu être mises en avant.

Ces piste d'actions sont pour certaines facilement réalisables avec un petit budget. Il est sûr que certains sujets demandent plus de travail et un budget conséquent, mais il serait dommage de ne pas profiter de ce travail effectué pour mettre en œuvre déjà quelques pistes d'actions. D'autant plus que nous pourrions bénéficier de subventions du Bureau de l'intégration et de l'immigration, car nos démarches vont tout à fait dans son sens.

Mme SAVARY rappelle encore une fois que, pour l'instant, cela n'a rien coûté à la commune et qu'elle va bénéficier tout de même d'un certain nombre de documents qui lui seront utiles.

Marly a été et reste une commune innovante, il serait dommage de louper le coche cette fois-ci, beaucoup de choses peuvent être faites avec peu de moyens et les retombés économiques le diront aussi.

L'intégration coûte plus lorsque les démarches sont compliquées et que l'on ne sait comment faire. Perte de temps égal perte d'argent. Si on peut aider les gens à disposer des connaissances à les mettre en lien à créer des réseaux de bénévoles, l'action aura de l'impact, les gens s'intégreront, trouveront du travail plus facilement et les professionnels seront déchargés et pourront améliorer la qualité de leur travail.

Quelques chiffres :

- Plus de 80 personnes ont participé aux focus group ;
- Une vingtaine d'interviews ciblées (IMR, SASOC, Coordinateur scolaire, Caritas, etc....) ;
- Plusieurs situations concrètes résolues durant ce temps qui à la base était destiné purement à la recherche (juste via le bouche à oreilles, des gens ont fait spontanément des demandes d'aide).

Le Groupe PDC remercie le Conseil communal pour toutes ces informations. Cependant, au vu des finances communales, il maintient sa proposition.

***Intervention de
L. WIDMER-COMMENT***

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) relève qu'il y a deux jours le Conseil fédéral proposait un programme de lutte contre le radicalisme religieux qui s'articulait notamment au niveau communal par le renforcement des mesures d'intégration des migrants. Les réflexions du Conseil fédéral rejoignent les recommandations qui ont notamment été faites par l'Animation

***Intervention de
S. GRANDJEAN***

socioculturelle. M. GRANDJEAN pense que cette dépense de 15'000 francs va dans ce sens-là et il propose de la maintenir.

M. Robert GIRARDIN (PS) constate que ce soir et mercredi prochain, le Conseil général va voter sur des dizaines de millions. On va investir des millions pour les tuyaux, pour l'eau, pour des ronds-points. Et là, on discute de 15'000 francs ? Ces personnes qui sont arrivées sont souvent dans des situations dépourvues ; on leur offre une courroie de transmission, qu'elles puissent petit à petit s'intégrer. M. GIRARDIN propose vraiment de maintenir cette dépense.

***Intervention de
R. GIRARDIN***

Le Président soumet au vote la proposition du Conseil communal qui consiste à maintenir le montant de 15'000 francs prévu pour le poste 353.366.00 au budget 2018 ; cette proposition est acceptée par 26 voix contre 13, et 3 abstentions.

Chapitre 3 – Culture, loisirs, sports, pages 11 à 13 (suite)

Plus de remarque.

Chapitre 4 – Santé, pages 13 et 14

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Affaires sociales – pages 15 et 16

Pas de remarque.

Chapitre 6 – Transports et communications, pages 17 et 18

Pas de remarque.

Chapitre 7 – Protection, aménagement, environnement, pages 18 à 21

Pas de remarque.

Chapitre 8 – Economie, page 22

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 23 à 25

Pas de remarque.

Charges et produits par nature, pages 26 à 29

Pas de remarque.

Budget 2018 résultats généraux – compte de fonctionnement récapitulatif, pages 1 à 3

Pas de remarque.

Il est 21h00 ; M. HUMBERT décrète une pause de 15 minutes.

***Intervention du
Président***

➤ ***Examen et adoption du budget d'investissement***

Message 06-17 – Crédit d'investissement pour l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques

***Intervention du
Président***

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. OERTIG rappelle et insiste sur la stratégie informatique mise en place en 2014 qui fixe des objectifs et des principes qui vont tous dans le sens de mieux soutenir le personnel, optimiser les processus de travail, notamment la gestion électronique de documents (GED). Selon lui, Il est temps maintenant de passer à l'étape supérieure. Il faut également maîtriser les coûts et tenter d'atteindre le meilleur rapport qualité-prix. Il relève encore que la Commission informatique est d'avis qu'il est temps de moderniser les infrastructures informatiques pour que le personnel puisse travailler de manière plus efficace et que les procédures de travail soient aussi améliorées.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, dont le prise de position complète sur cet objet est la suivante :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule :

Afin de poursuivre et finaliser la stratégie informatique qui a été mise en place en 2014, le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil général l'acquisition de logiciels informatiques et de matériels.

Approfondissements :

Les logiciels correspondent à un investissement total de CHF 115'000.-, dont une grande majorité sera dévolue au logiciel de gestion documentaire. Il s'agit également d'un logiciel de gestion des soumissions et d'un logiciel spécifique au Service de la sécurité.

Le message comprend également des postes de travail et des écrans, à remplacer. Au total, l'investissement proposé pour l'acquisition de matériels est de CHF 55'000.-.

Le montant global de CHF 170'000.- sera financé par un emprunt, occasionnant des charges de fonctionnement annuelles de CHF 45'050.-.

Proposition :

En nous appuyant sur ces réflexions et en nous étant assurés auprès du Conseil communal que ces investissements permettront notamment à l'administration communale de travailler de manière encore plus optimale, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 06-17 ».

Le budget 2018 étant dans les chiffres rouges, M. Claude BIELMANN (MV) souhaite savoir si tous les investissements sont indispensables et si le Conseil communal les a priorisés.

**Questions de
C. BIELMANN**

M. OERTIG confirme que ce sont bien des investissements absolument impératifs et indispensables que le Conseil communal a approuvés à l'unanimité.

**Réponses du
Conseil communal**

Avant de passer au vote pour les investissements, M. Claude BIELMANN (MV) propose un amendement pour ces derniers. Le taux de TVA mentionné dans les messages 09-17 et 10-17 est de 8%. Or, ce taux passera, dès le 1^{er} janvier 2018, à 7,7%. M. BIELMANN suppose que le taux de TVA non mentionné dans les autres messages est le même. Il a calculé l'incidence de l'abaissement du taux de TVA pour tous les investissements proposés par le Conseil communal, montant net à charge de la commune. L'économie réalisée est d'environ 25'300 francs, pour un total d'investissements d'environ 5'550'000 francs. M. BIELMANN propose de corriger le taux de TVA pour tous les investissements de 8 à 7,7%.

**Question de
C. BIELMANN**

M. OERTIG, au nom du Conseil communal, se rallie à la proposition de M. BIELMANN.

**Réponse du
Conseil communal**

Le Président soumet au vote le message 06-17, relatif au crédit d'investissement pour l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques, qui est accepté à la majorité évidente, et 2 abstentions. La dépense de 170'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Au nom de la Commission d'aménagement, des transports et de l'énergie, M. Pascal BONGARD (PDC) revient sur le message 06-17. Il souhaite apporter une petite précision concernant les documents informatisés. A l'heure de l'informatisation et de la digitalisation, M. BONGARD relève que l'on profite pleinement de tous les avantages de ces nouvelles technologies : transmission rapide des informations et accès facilité aux documents d'archives. Cependant, il est actuellement impossible de consulter de manière optimale les documents de type « plan ». Comme les reproductions de plans joints aux messages d'investissement sont malheureusement illisibles et pour que le Conseil général puisse se déterminer sur les messages d'investissements soumis ce soir, M. BONGARD explique que les plans originaux sont affichés dans la salle. Persuadé qu'il s'agit de petits ajustages informatiques, bien entendu avec un certain coût, M. BONGARD informe que les membres de la Commission d'aménagement souhaitent que le Conseil communal prenne les dispositions nécessaires pour pallier à ces manquements dans les plus brefs délais. Le fonctionnement de la Commission, du Conseil communal et du Conseil général ne s'en verra qu'amélioré.

**Intervention de
P. BONGARD**

M. BOECHAT salue l'intervention de M. BONGARD. Effectivement, il existe un problème d'informatique, puisque la commune ne dispose pas des logiciels nécessaires à traiter ce genre de données qui sont assez massives. L'informatique permet justement un zoom sur les détails.

***Intervention du
Conseil communal***

Message 07-17 – Rénovation des bâtiments communaux et scolaires

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

***Intervention du
Président***

Comme à l'accoutumée, M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il s'agit d'une liste de travaux de rénovation et d'entretien qui a été examinée et déterminée par la Commission des bâtiments, sur proposition du responsable des bâtiments.

***Intervention du
Conseil communal***

La Commission financière, par Mme LAGO, donne un préavis favorable. Sa prise de position complète est la suivante :

***Préavis de la
Commission financière***

« Préambule :

La Commune de Marly est propriétaire de bâtiments communaux et scolaires. Afin de préserver ce patrimoine, il est nécessaire d'investir annuellement dans leur maintien, leur rénovation et leur amélioration.

Compte tenu des moyens à disposition, le Conseil communal propose cependant de n'investir que 0.45% de la valeur ECAB pour pouvoir parer au vieillissement des bâtiments et les adapter aux besoins les plus urgents.

Approfondissements :

Les mesures proposées pour les bâtiments scolaires correspondent à un montant de CHF 208'200.-. Celles relatives aux bâtiments communaux sont évaluées à un montant de CHF 91'800.-

Le montant global de CHF 300'000.- serait financé par un emprunt, occasionnant des charges de fonctionnement annuelles de CHF 13'500.-.

Proposition :

La Commission financière est d'avis qu'il est important de palier à des mesures de rénovation urgentes et nécessaires et le montant global consenti semble raisonnable.

Toutefois, elle se permet d'émettre un certain doute par rapport à l'utilité d'investir pour des portes automatiques sur programmation dans le cadre d'un vieux bâtiment, dont le sort est incertain. Le fait d'investir pour des portes désuètes est important, mais de là à proposer des portes modernes et programmables sur des structures et infrastructures d'époque l'est peut-être moins, lui semble-t-il.

Exception fait de ce point, en nous appuyant sur ces réflexions et en nous étant assurés auprès du Conseil communal que le montant global de ces investissements permettra notamment de palier aux investissements les plus urgents en matière d'entretien de bâtiments communaux et scolaires, la Commission financière préavisé, à l'unanimité, d'accepter le Message 07-17 ».

M. HELBLING comprend que la Commission financière ne met pas en doute le montant total de 300'000 francs. Pour revenir à ces portes automatiques, M. HELBLING précise que le bâtiment date de 1953, qu'il est bien entretenu et qu'on fait avec les moyens du bord. Actuellement, un groupe de travail planche sur les besoins scolaires pour les années futures. Marly Cité fait bien entendu partie de cette analyse. Force est de constater que le groupe de travail se dirige vers la solution d'un troisième centre scolaire, ce qui veut bien entendu dire qu'avant la réalisation de ce centre, rien ne sera fait à Marly Cité, si ce n'est de l'entretien courant. Ces portes sont vieilles, elles ne sont plus aux normes et sont lourdes, mais elles sont appelées à subsister encore quelques années dans ce bâtiment. M. HELBLING explique que des portes automatiques permettraient également une certaine souplesse dans le contrôle d'accès.

M. HELBLING demande à la Commission financière si elle désire biffer ces deux postes de la liste.

Travaillant dans ce bâtiment, Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) recommande vraiment au Conseil général d'accepter le changement de portes.

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) désire rappeler le libellé du préavis de la Commission financière qui dit que : « elle émet un certain doute par rapport à l'utilité d'investir pour des portes ». Elle ne demande donc pas de les biffer.

A titre personnel, M. Luigi RIO (PS) rappelle qu'il y a quelques années, une grande présentation d'aménagement de la cour et des bâtiments scolaires de Marly Cité a été faite aux élèves. L'école avait été sélectionnée par l'Agglo pour qu'on agence sa cour de manière innovante. On a promis aux enfants des balançoires, tyroliennes et d'autres jeux.

Les travaux ont commencé. Un petit bois a été créé sur la partie qui était la route du Chevalier, afin peut-être de montrer aux gens que même si on déplace les bacs de béton, la route n'existe plus. Trois lignes blanches ont été peintes d'un bout à l'autre de la cour, pourquoi ? Seuls les concepteurs

***Intervention du
Conseil communal***

***Intervention de
L. WIDMER-COMMENT***

***Intervention de
S. GRANDJEAN***

***Intervention de
L. RIO***

de la chose doivent avoir la réponse. Un autre espace vert a été aménagé, il est fait de bosses et d'arbres, mais clôturé sur tout son pourtour par des barrières et recouvert d'une jungle verte pas entretenue ! Mais alors à quoi bon réaliser quelque chose si c'est juste pour réduire l'espace de jeu des enfants en les empêchant d'y jouer, car la terre qu'ils auraient sous leurs souliers saliraient les couloirs.

Et maintenant on apprend que le projet est abandonné, faute de moyens, parce qu'un jour il y aura peut-être des travaux dans cette cour. Et, pendant que les enfants attendent leurs jeux, on nous propose de voter un crédit pour équiper ce bâtiment obsolète de 2 magnifiques portes automatiques à 20'000 francs pièce.

M. RIO entend déjà la réponse : ce n'est pas le même budget, c'est celui de l'entretien. On continue ainsi à se voiler la face, constate-t-il, à investir un minimum pour faire croire qu'on est sérieux et surtout pour ne pas augmenter les impôts, car la commune doit rester attractive fiscalement. Est-elle attractive pour autant avec un bâtiment scolaire désuet (même avec des portes automatiques), pourvu d'une cour avec un îlot de verdure sauvage et inaccessible ?

M. HUMBERT demande à la Commission financière si, par son préavis, elle souhaitait l'abolition des 50'000 francs dévolus aux portes automatiques.

***Intervention du
Président***

Mme LAGO répond que le préavis de la Commission financière est le suivant : elle accepte le montant total, car il est en termes de pourcentage de la valeur ECAB relativement modeste. La Commission financière s'est juste posé la question de l'utilité d'investir des montants importants, dans un vieux bâtiment, dont le sort est incertain.

***Réponse de la
Commission financière***

M. HELBLING demande s'il s'agit d'une demande formelle de la Commission financière de biffer ces deux objets ou s'il s'agit d'une remarque.

***Question du
Conseil communal***

Mme LAGO répond que c'est une remarque émise par la Commission financière.

***Réponse de la
Commission financière***

Au vote le message 07-17, relatif à la rénovation des bâtiments communaux et scolaires, est accepté à la majorité évidente et 5 abstentions. La dépense de 300'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 08-17 – Assainissement au bruit et à la sécurisation de la route de la Grangette

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

***Intervention du
Président***

M. BOECHAT précise que le temps presse, puisque l'assainissement au bruit a une date limite fixée au 31 mars 2018. Si les décisions relatives à ces travaux ne sont pas prises avant cette date, les subventions seront perdues, mais pas l'obligation d'assainir. Le Conseil communal a entendu que le Conseil général trouvait les aménagements prévus luxueux ; on les a donc réduits à moins de 2% du total du crédit. Les vitesses mesurées sur la route de la Grangette sont hors normes d'à peu près 20%. On se trouve dans l'obligation d'entreprendre quelque chose. Il existe plusieurs possibilités pour diminuer le bruit. La première, c'est de poser du phono-absorbant, ce qui est proposé. La deuxième, c'est de diminuer les vitesses moyennes, ce qui rend le trafic moins bruyant. La troisième, c'est de diminuer le trafic, ce qui est un peu plus difficile puisque cela demande des mesures coercitives (par exemple, fermer la route). On se trouve dans une situation difficile, avec déjà pas mal de remarques et d'oppositions à la modification du PAL de la part des gens qui habitent autour de la Grangette, parce qu'ils ont un problème de bruit. En entendant les citoyens à juste titre se plaindre du bruit de cette route, le Conseil communal s'est décidé pour deux moyens : poser du phono-absorbant, qui est une mesure minimum, et tenter de réduire un petit peu les vitesses avec des aménagements relativement légers, avec un coût ridicule par rapport au prix des travaux complets.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, dont la prise de position complète est la suivante :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule :

Pour des questions de sécurité routière ainsi que de limitation de nuisances dues au bruit routier, il semble nécessaire de prévoir des aménagements permettant de maîtriser la vitesse et le bruit engendrés par les véhicules automobiles sur cette route de la Grangette.

Approfondissements :

Les mesures de sécurisation et le revêtement phono absorbant engendrent un montant en investissement de CHF.372'000.- Tenant compte de la subvention relative au contexte phono absorbant d'une valeur de CHF 28'000.-, le montant total soumis à investissement serait de CHF 344'000.-. Le montant net des charges de fonctionnement avoisinerait ainsi les CHF 18'920.-.

Proposition :

Afin d'éviter d'être contraire aux exigences de l'OPB qui fixe un délai au 31.03.2018 et d'être soumis à d'éventuelles plaintes de la population sur ce

thème légiféré, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 08-17 ».

M. Arnaud JAQUIER (PS), avec une majorité du Groupe socialiste, propose une modification du message 08-17. D'accord avec la pose du revêtement phono-absorbant d'une valeur de 351'000 francs, il propose cependant de supprimer les aménagements de sécurisation qui, selon lui, sont de fausses mesures. De façon générale, soit les automobilistes accélèrent pour vite passer l'aménagement avant que le véhicule faisant face n'arrive, ou alors les automobilistes plantent sur les freins en voyant qu'ils n'arriveront pas à passer. De plus, le passage des gros véhicules se fera plus difficilement. Ces aménagements de sécurisation ne permettraient pas une diminution réelle globale de la vitesse moyenne de ce tronçon. Le Groupe socialiste propose que le Conseil communal réfléchisse à d'autres moyens pour venir à bout de ce problème. M. JAQUIER précise que cela est une question de principe, et pas de montant.

***Intervention de
A. JAQUIER***

En sa qualité de représentant de la Commission d'aménagement, M. Robert GIRARDIN (PS) précise que cette commission a émis un avis favorable pour ce message.

***Préavis de la
Commission
d'aménagement***

Au nom du Groupe UDC, M. Benjamin PAPAUX soutient la position du Groupe socialiste.

***Intervention de
B. PAPAUX***

M. HUMBERT précise que la proposition du Groupe socialiste est de supprimer le montant de 6'000 francs pour les aménagements.

***Intervention du
Président***

M. BOECHAT précise que des rétrécissements ont déjà été exécutés sur bien des routes, et spécialement sur la route de la Gérine, entre le carrefour de l'Ancienne-Papeterie et Champ-Montant. Les résultats obtenus sont très concluants. Il n'existe pas d'augmentation de bruit ; par contre, une nette diminution des vitesses sur ce tronçon-là a été constatée. On sait que ces aménagements sont efficaces, et qu'on ne peut pas imaginer une mesure plus efficace à moindre coût. Ce genre de systèmes est appliqué à peu près partout et il fonctionne à souhait.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Simon NIKLES (PLR) indique que le Groupe PLR rejoint la demande du Groupe socialiste. A titre personnel, il souhaite savoir quelle base légale oblige d'assainir ces routes et sur quels critères on désigne les routes à assainir.

***Intervention de
S. NIKLES***

M. BOECHAT indique que c'est l'Ordonnance fédérale sur la protection pour le bruit (OPB) qui oblige tous les propriétaires d'installations bruyantes de les assainir. Un certain délai a été fixé pour réaliser cet assainissement, avec plusieurs étapes. La première étape, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une demande de crédit acceptée par le Conseil général, consiste à établir un cadastre du bruit : on fait des simulations, des calculs pour savoir quelle route fait quel bruit et si on se trouve dans les valeurs admises par la loi, à la limite ou au-dessus de la limite. Ce cadastre du bruit a été réalisé sur la commune de Marly et deux points noirs en ressortent : la route de la Grangette et la route de la Gérine, qui sont au-dessus ou en tout cas tout près de la limite. M. BOECHAT relève que si rien n'est entrepris sur ces deux routes, les riverains sont autorisés (expropriation matérielle), de par la loi, à demander au propriétaire de la route de réaliser des travaux sur leur maison (isolation, mur antibruit...). Ce cadastre n'est pas fait avec les données d'aujourd'hui pour une période future, où on considère que le trafic va augmenter. C'est cependant aujourd'hui qu'on doit assainir, sinon, on est hors la loi. L'important est de mettre quelque chose en route, avant le 31 mars 2018. L'année passée, le Canton a posé 140 km de phono-absorbant, une mesure très efficace sur le bruit : on a pu le constater sur la route de Fribourg cette année ; par contre, fait remarquer M. BOECHAT, avec un tel revêtement les cyclistes et les piétons n'entendent plus venir les voitures, cela devient très dangereux, surtout si ces voitures roulent 20% plus vite que la vitesse autorisée, comme c'est le cas à la Grangette. Cela rend donc la sécurisation encore plus nécessaire. Les aménagements proposés sont le minimum légal, mais ils garantissent le fait qu'on doive ralentir.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Claude BAYS (PDC) est surpris de constater que lorsque M. BOECHAT demande des montants plus importants, on rétorque que le problème est financier et qu'on est pour la sécurité, mais qu'on ne peut pas parce que cela coûte trop cher. Pour une fois qu'il propose quelque chose de relativement bon marché, on dit alors que le problème ce n'est plus l'argent, c'est la sécurité et on met en doute les points de vue des experts. Faisons confiance à ceux qui nous disent que ce genre de mesures est efficace.

***Intervention de
C. BAYS***

M. BOECHAT précise encore que la Commission de la sécurité et le Dicastère de l'ordre public ont été consultés pour l'élaboration de ce projet.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Arnaud JAQUIER (PS) précise qu'il est habitant de la route de Fribourg, sur laquelle le canton a posé du phono-absorbant. Il constate par contre qu'aucun rétrécissement n'a été installé sur cette route. Il se demande donc

***Intervention de
A. JAQUIER***

pourquoi sur la route de la Grangette, un tel rétrécissement pour limiter le bruit est prévu. Personnellement, M. JAQUIER estime qu'un rétrécissement diminue la concentration des automobilistes et les déresponsabilise.

Au nom du Groupe PLR, M. Walter SCHOOP soutient le message présenté par le Conseil communal, ainsi que son argumentation, en particulier la limitation du bruit, mais par contre pas celui de la vitesse. Le Groupe PLR fait la même proposition que les Groupes PS et UDC, pour être en conformité avec l'avis exprimé lors de la discussion à propos du message 13-16. Ainsi, le Groupe PLR propose de biffer de ce poste 6'000 francs, ce qui permettrait de limiter le mandat de l'ingénieur. Le Groupe PLR demande donc un revêtement phono-absorbant, pas de marquage médian, et un traçage de la bande cyclable d'une manière simple comme elle l'est aujourd'hui.

***Intervention de
W. SCHOOP***

En réponse à M. JAQUIER, M. BOECHAT précise que, s'il n'y a pas de limitation de vitesse sur la route de Fribourg, c'est aussi parce que la commune n'en est pas la propriétaire. La route de la Grangette est beaucoup utilisée par des cyclistes qui veulent justement éviter la route de Fribourg. De plus, la route de la Grangette va connaître un développement du trafic assez important, suite au développement des différents quartiers qui sont en projet. Des mesures doivent être prises rapidement pour éviter que cette route ne devienne le boulevard des gens qui roulent vite. Lorsque l'on conduit, M. BOECHAT estime qu'on prend des responsabilités. Il constate que le Conseil communal a fait son travail en diminuant les coûts au maximum, tout en proposant un système efficace. Si le Conseil général n'en veut pas, il doit prendre ses responsabilités.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Gilbert D'ALESSANDRO (PS) se dit surpris des propos de M. BOECHAT. L'année passée, on avait argumenté de la même manière. Il relève que les voitures sont de plus en plus silencieuses, mais qu'un bus ou un camion, quand il doit freiner, cela fait du bruit. Le fait de mettre une chicane ralentit le trafic et engendre du bruit. M. D'ALESSANDRO cite la route des Préalpes à Villars-sur-Glâne où c'est véritablement la course. Combien de fois il voit, en face de son bus, des voitures accélérer pour passer avant lui. La pose d'un phono-absorbant fonctionne, mais pas les chicanes. Il faut, selon lui, responsabiliser les gens qui circulent 20% au-dessus de la limite par des contrôles de police aussi.

***Intervention de
G. D'ALESSANDRO***

Au vote le message 08-17, relatif à l'assainissement au bruit et à la sécurisation de la route de la Grangette, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 27 voix contre 13, et 4 abstentions. La

Décision

dépense de 344'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

M. Walter SCHOOP (PLR) se dit étonné de ce vote, puisque trois groupes politiques ont proposé de retrancher les 6'000 francs.

**Question de
W. SCHOOP**

M. HUMBERT explique que doit être votée en premier la proposition du Conseil communal. Si celle-ci avait été refusée, mais ce n'est pas le cas, la proposition du Groupe socialiste aurait été soumise au vote.

**Réponse du
Président**

Message 09-17 – Aménagement du carrefour des Rittes et de la route de Fribourg, étapes 1 à 3

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

**Intervention du
Président**

M. BOECHAT explique tout d'abord que, selon la nomenclature cantonale, il a fallu déterminer trois étapes, mais qui concernent le tronçon Pont de Pérolles-Jonction. Ce projet relève du Projet d'Agglomération PA2 qui prévoit une mise en conformité, une aide aux transports publics et aux pistes cyclables de toute la route, qui aujourd'hui est extrêmement dangereuse. Il faut savoir que le même travail est fait de l'autre côté du pont, du côté Ville de Fribourg, qui a une délégation de compétence de la part du Service des ponts et chaussées et qui travaille sur ce projet. L'idée est de rendre le trafic des bus à peu près correct et donc utilisable entre si possible Gérine et la Gare. Sur la partie de Marly, on a effectivement prévu des pistes de bus en entrée de giratoire chaque fois, de façon à ce que le bus puisse avancer à une allure convenable. Aujourd'hui, à cause des problèmes de trafic, l'Agglomération investit plusieurs millions par année pour des bus supplémentaires qui viennent pallier ceux qui sont bloqués dans le trafic, précise M. BOECHAT. Des mesures infrastructurelles sont absolument nécessaires. Ce projet a été mené en parallèle avec le canton, l'Agglo et la Commune ; il prévoit de gros travaux entre fin 2018 et 2020, qui sont totalement inscrits dans le plan d'agglomération 2^{ème} génération. Cela veut dire que le total demandé, qui est à peu près la moitié du budget complet, sera subventionné, d'une part, par la Confédération au titre du fonds d'infrastructures et, d'autre part, par l'Agglomération, puisque le Conseil d'agglomération a décidé que toutes les mesures du PA2 seraient subventionnées à 50% par l'Agglo. Compte tenu de notre part dans le « pot de l'Agglo », au final, c'est environ 40% de subvention que la Commune obtient. Les 5 millions demandés par ce message sont la somme qui revient à la commune, au titre de financement des infrastructures édilitaires à notre charge, étant entendu que la part de subvention sera déterminée en fin de

**Intervention du
Conseil communal**

chantier sur la base des coûts effectifs. Dans la suite de ce processus, M. BOECHAT précise que ce projet est maintenant présenté au Conseil général sous forme de ce message 09-17 pour approbation ; ensuite, c'est la part du Canton qui sera soumise au Grand Conseil, qui votera les crédits nécessaires et, enfin, la mesure pourra être réalisée. Si le Conseil général devait refuser ce message, il ne se passerait alors plus rien sur cette route pour des années, voire des dizaines d'années... Pour donner un aperçu de la suite, M. BOECHAT explique que, dans le PA2, cette mesure est prévue jusqu'à la route du Centre ; dans le PA3, elle se poursuit jusqu'à la Jonction, puis jusqu'à la Gérine. Tout l'axe sera repris à zéro et refait à neuf sur des principes de boulevard urbain et non plus d'autoroute. C'est un projet d'envergure qui permettra de remettre un peu d'urbanisation et d'urbanité autour de ce cordon de route.

Le préavis de la Commission financière, formulé par Mme LAGO, est favorable. Sa prise de position complète est la suivante :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule :

Afin de se conformer à la planification du canton de Fribourg et à celle de l'Agglomération de Fribourg, le Conseil communal souhaite investir dans l'aménagement du carrefour des Rittes et de la route de Fribourg, en atteignant les objectifs que voici :

- *Amélioration des conditions de circulation des bus*
- *Gestion du trafic automobile entrant au centre-ville*
- *Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce*
- *Amélioration de la qualité de l'espace public*
- *Valorisation de la qualité de vie sur l'axe.*

Approfondissements :

Le montant des travaux à charge du canton et de la commune est de CHF 10'997'800.- + TVA. Les implications financières pour la commune sont de CHF 5'155'000.- + TVA, avec un montant net annuel des charges de fonctionnement de CHF 173'507.-.

Proposition :

Tenant compte de ce qui précède, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 09-17 ».

M. Robert GIRARDIN (PS) indique que la Commission d'aménagement préavise favorablement et à l'unanimité ce message.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) précise d'emblée qu'il ne conteste pas le contenu du message présenté. Par rapport aux objectifs qui sont visés par le PA3, M. GRANDJEAN constate que la volonté de gérer le trafic automobile entrant dans le centre-ville par Marly y est mentionnée : il a cru comprendre qu'on envisageait des feux. M. GRANDJEAN veut s'assurer que la population marlinoise ne sera pas empêchée d'entrer dans la ville de Fribourg par des feux, par exemple devant le Pont de Pérolles.

**Question de
S. GRANDJEAN**

M. BOECHAT répond qu'effectivement, dans le PA3, un concept de régulation de trafic et de centrale de feux existe. Il précise cependant que cela ne concerne pas que Marly, mais toute l'Agglomération. Le système ressemble à ce qui s'est fait sur Lausanne, où des « portes d'entrée » de la ville règlent en fait le flux de trafic. Si le trafic ne peut pas se résorber à l'intérieur de la ville, un bouchon s'étend : l'idée de base – sans définir ni où, ni comment - est donc de trouver un système qui, au niveau Agglomération, régule l'entrée des véhicules en ville. Les discussions avec l'Agglomération ou le Service des ponts et chaussées sont, pour le moment, à un stade de dire que le seul endroit où cela aurait du sens, c'est au carrefour de la Gérine. Pour le moment donc, cette solution est seulement envisagée et n'est en tout cas pas définitive. Pour le giratoire des Rittes, le compromis consisterait en la pose de tubes permettant, le cas échéant, de poser des feux à cet endroit-là, si jamais c'était nécessaire. Selon M. BOECHAT, un projet de compartimentage de la ville existe aussi, ce qui veut dire que si on entre en ville par un quartier, on en ressort par le même. Tout un concept permettra de limiter le trafic de transit en ville de Fribourg, transit qui est encore largement majoritaire par rapport aux gens qui vont en ville. Et c'est cela qu'on doit éviter, parce que ce n'est pas le bon moyen de traverser cette ville qui est médiévale, étroite.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite savoir si on vote sur le montant de 5'567'400 francs ou sur le montant net à charge de la commune de 3'027'400 francs.

**Question de
C. BIELMANN**

M. BOECHAT répond qu'on est obligé de prévoir, dans le message, la totalité de ce qui est à notre charge. Les subventions attendues (pour l'instant, des estimations) vont être définies une fois les décomptes du chantier terminés.

**Réponse du
Conseil communal**

M. BIELMANN demande que le montant de TVA, indiqué dans le message à 8%, soit ramené à 7.7% et de corriger le montant. Cela sera fait, lui répond M. BOECHAT.

**Intervention de
C. BIELMANN**

Au vote, le message 09-17, relatif à l'aménagement du carrefour des Rittes et de la route de Fribourg, étapes 1 à 3, est accepté à la majorité évidente, avec 1 abstention. La dépense de 3'027'400 francs, est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

M. HUMBERT rappelle l'article 34 du règlement du Conseil général qui stipule que la proposition du Conseil communal est soumise en premier au vote. Lorsque la proposition du Conseil communal obtient la majorité des voix, les autres propositions d'amendement ou contre-propositions ne sont plus soumises au Conseil général.

Intervention du Président

Message 10-17 – Aménagement de la route de la Gérine, 2^{ème} étape, et assainissement au bruit

M. HUMBERT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Intervention du Président

M. BOECHAT relève qu'à la route de la Gérine, outre le bruit, on doit faire face à l'augmentation du trafic qui est la conséquence de l'accroissement des activités au MIC. Dans les plans des années 60, lorsque la zone Ciba a été construite, le trafic prévu était d'environ 8 à 9'000 véhicules. Même si on se trouve loin des valeurs annoncées, il existe effectivement un double problème à cet endroit : le bruit et la vitesse. Les responsables des Ateliers de la Gérine, qui se trouvent en bordure de cette route, ont souvent peur pour les résidents qui traversent la route en chaise roulante. Dans le premier concept de modération de trafic, en 2008-2009, c'était le premier endroit que l'ingénieur demandait d'assainir. La première étape a été réalisée entre le carrefour de l'Ancienne-Papeterie et Champ-Montant. La deuxième étape est maintenant nécessaire, avec un changement d'assise de la route pour diminuer cet effet de ligne droite qui incite passablement à la vitesse. Les Ateliers de la Gérine ont demandé de mettre une barrière le long du trottoir, à peu près entre le carrefour de la Coop et leur institution, car ils se sont rendus compte que leurs résidents avaient un peu tendance « à couper les coins ». Cela rend les choses dangereuses et difficiles à cet endroit-là, car la visibilité n'est pas très bonne. Le message proposé vise l'assainissement au bruit et la sécurisation de ces traversées routières.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, dont la prise de position complète est la suivante :

Préavis de la Commission financière

« Préambule :

Avec le développement du MIC, l'accroissement de la fréquentation de la route a une incidence indéniable sur la qualité de vie du voisinage en termes de bruit, de pollution, sur la sécurité de la mobilité douce, sur la préservation du vieux Marly-le-Petit, etc.

Approfondissements :

Avec ce projet, les objectifs sont notamment d'assurer la continuité avec la 1^{ère} étape d'aménagement déjà réalisée, d'introduire des mesures de sécurité et de diminuer l'impact des flux automobiles.

Le coût brut estimé est de CHF 897'760.-. Nous nous attendons à des subventions (OPB Bruit) de CHF 18'000.- et des participations de tiers (PAD Pré de la Croix) de CHF 19'000.-. Cette dépense de CHF 860'760.- sera ainsi financée par un emprunt occasionnant des charges de fonctionnement de CHF 47'341.80.

Proposition :

Tenant compte de ce qui précède, la Commission financière préavise, à la majorité, d'accepter le Message 10-17 ».

M. Robert GIRARDIN (PS) indique que la Commission d'aménagement a également émis un préavis favorable.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

Au nom du Groupe PLR, M. Simon NIKLES estime que cet assainissement n'est pas nécessaire. Il demande quelles seraient les conséquences si ce message était refusé.

**Question de
S. NIKLES**

M. BOECHAT répond qu'il sera de toute façon obligatoire d'assainir. Entretemps, les riverains étant exposés à un bruit supérieur aux normes, ils ont la possibilité de demander à la commune d'apporter des améliorations à leur bâtiment et à la diminution de valeur de leur bâtiment, puisque c'est bien entendu une des conséquences.

**Réponse du
Conseil communal**

Si le message n'était pas accepté, M. Simon NIKLES (PLR) demande si l'année prochaine on devra faire ces travaux sans revoter sur les investissements.

**Question de
S. NIKLES**

M. BOECHAT répond qu'il est bien entendu toujours possible d'attendre. Cependant, plus on attend, plus cela coûtera cher. A un moment, il précise que les riverains seront dans leur droit le plus strict de demander à la commune d'appliquer l'Ordonnance sur la protection pour le bruit et d'assainir la route. Si par malheur le message était refusé, M. BOECHAT annonce d'ores et déjà qu'il sera obligé de revenir avec un message qui sera probablement plus cher que celui-ci, parce qu'il y aura les deux choses à réaliser. L'OPB va coûter et a déjà coûté des milliards dans le pays. On se trouve dans une problématique bruit qui n'est pas facile à régler. Mais la loi, c'est la loi.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Boris GIACOBBO (LV) estime que la meilleure réduction au bruit, c'est tout de même la zone 30, qui est de plus la meilleure marché. **Intervention de B. GIACOBBO**

Au vote, le message 10-17, relatif à l'aménagement de la route de la Gérine, 2^{ème} étape, et assainissement au bruit, est accepté à la majorité évidente, avec 4 abstentions. La dépense de 860'760 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. **Décision**

M. HUMBERT remercie le Conseil général pour ses décisions de ce soir, propose de passer aux divers et de continuer la présentation des messages lors de la séance de la semaine prochaine. **Intervention du Président**

8. Divers

– Fonds de rénovation des bâtiments communaux, proposition

Aux noms de M. Claude BIELMANN (MV), de M. Christophe CLEMENT (UDC) et de lui-même, M. Cyril BENOIT (PLR) fait la proposition suivante :

« Le Conseil communal estime qu'il est indispensable de maintenir la substance des bâtiments communaux en investissant annuellement pour leur maintien et leur rénovation. Pour ce budget 2018, le Conseil communal a regroupé les investissements des bâtiments scolaires et communaux. Il rappelle aussi qu'il devrait concrétiser l'idée d'un fonds de rénovation de 3% de la valeur d'assurance (ECAB) 2017, estimée à 66,2 millions de CHF. Et dans ce cas, constituer une réserve annuelle de 1,9 million de CHF. Cependant et en raison des moyens à disposition, le Conseil communal propose de n'investir que 0.45% de la valeur ECAB pour pouvoir parer au vieillissement des bâtiments et les adapter aux besoins les plus urgents ».

« Nous sommes d'avis qu'une politique qui consiste à minimiser une valeur patrimoniale immobilière est pernicieuse à court, moyen et long terme. En effet, pour mesurer cette affirmation, nous prenons en compte différents analyses financières et perspectives avenir:

- *les résultats d'exercice de ces quatre dernières années*
- *les perspectives avenir de ces cinq prochaines années établies par le plan financier 2018-2022 du Conseil communal*
- *l'imminente application d'une nouvelle imposition des entreprises, (projet financier17 en cours d'analyse par le Canton de Fribourg)*
- *enfin, le budget 2018 de la Commune de Marly, comme il nous est proposé en votation lors de nos séances les 6 et 13 décembre 2017.*

Dès lors, il apparaît qu'une sous-estimation de notre patrimoine immobilier est pris en compte, et ce depuis de nombreuses années. Cela nous est préjudiciable. De la sorte, nous entamons sa valeur n'effectuant pas les travaux nécessaires à son maintien. Ainsi, lorsque nous serons dans

Intervention de C. BENOIT

l'obligation, tardive, de l'assainir, sa rénovation nous coûtera un montant qui s'inscrira au-delà, du pourcentage que le Conseil communal mentionne. Enfin, les réserves sont presque inexistantes en regard de la valeur immobilière intrinsèque.

En effet, la valeur d'assurance immobilière de l'ECAB est établie à 66,2 millions de CHF, elle est sous-estimée par rapport à la valeur intrinsèque patrimoniale d'environ 1/3.

Aussi, nous sommes d'avis qu'il est important d'établir au plus vite un fonds de rénovation et de l'inscrire dans les charges annuelles de fonctionnement. Il permettra des rénovations et des améliorations de ce parc immobilier par un pourcentage global consenti raisonnablement, selon ce qui est pratiqué par les agences immobilières.

Proposition :

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil général d'établir la proposition contenue par les points : 1 à 3 :

- 1. Constituer un fonds de rénovation de notre patrimoine immobilier et le faire figurer dans les charges de fonctionnement annuelles de la Commune de Marly.*
- 2. Ce fonds de rénovation est à calculer sur la valeur patrimoniale intrinsèque, valeur ECAB 66,2 + 1/3 = 88'266666.00, soit = 88 millions de francs (à amplifier au besoin, mais au moins tous les 5 ans, sur l'indice du coût de la vie. (FR), octobre 2017: 102,3). Ce fonds sera alimenté annuellement de 1,1%, de la valeur patrimoniale intrinsèque, soit de: 968'000 de francs.*
- 3. Un inventaire de ce patrimoine immobilier est à établir et à caractériser ».*

M. OERTIG demande dans quel délai M. BENOIT souhaite l'entrée en vigueur d'une telle mesure ?

**Intervention du
Conseil communal**

M. BENOIT répond qu'il est demandé que cette proposition soit d'abord examinée selon le règlement du Conseil général par le Bureau, puis, dans un deuxième temps, par le Conseil communal.

**Intervention de
C. BENOIT**

M. HUMBERT prend note que, lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil général, cette proposition sera examinée et discutée.

**Intervention du
Président**

Afin d'aider les discussions au sein du Bureau, M. OERTIG indique que, le 1^{er} décembre dernier, l'Association suisse des communes (ASC) a envoyé un courrier à M. Ueli Maurer, Conseiller fédéral, qui gère justement ce projet financier 17. Cette association s'est plainte que le projet présenté n'était pas

**Intervention du
Conseil communal**

satisfaisant, en ce sens que la part des cantons est passée de 21.2% à 20.5%. Il faut savoir que les cantons ont une marge de manœuvre pour compenser les pertes fiscales, ce qui aura un effet négatif direct sur les communes en raison de ce taux réduit. L'ASC a demandé deux choses à M. Maurer : s'en tenir au compromis fédéral de 21.2 % de la part des cantons, que les cantons doivent veiller à ce que les communes soient prises en compte de manière adéquate dans la part des cantons.

M. OERTIG indique que le deuxième point à intégrer aux discussions du Bureau du Conseil général a trait au modèle comptable harmonisé MCH2 qui arrivera d'ici 2019-2020. Il faut savoir que cette loi ne prévoit pas de fonds d'entretien et de rénovation. Par contre, elle fait référence à l'une des nombreuses recommandations qui vont accompagner cette nouvelle loi, en l'occurrence la recommandation 08 qui concerne justement les financements spéciaux et les préfinancements. Cette recommandation porte un regard critique sur la création de préfinancements. Il faut savoir qu'un préfinancement requiert des exigences précises, et qu'il devra aussi être approuvé par le Conseil communal. La recommandation 08 indique aussi que les préfinancements ne doivent pas entraîner de découvert au bilan, ce qui est très important.

– **Invitation**

En date des 12 et 14 décembre, Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) annonce que trois classes de 7-8H de Marly Cité organisent un super-contes-chants de Noël dans cette salle. Elle invite le Conseil général à venir les écouter et à déguster ce qu'ils auront cuisiné. La publicité parviendra par mail demain. En outre, Mme WIDMER-COMMENT indique que ce sont les élèves de ces trois classes qui prépareront l'apéritif de la séance de la semaine prochaine.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. HUMBERT clôt la séance à 22h29. Il donne rendez-vous à chacune et chacun le 13 décembre 2017, à 19h30.

***Intervention de
L. WIDMER-COMMENT***

***Intervention du
Président***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Luc HUMBERT

Luc MONTELEONE